

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Jeudi 16 juillet 2009 à Saint Barthélemy

Ordre du jour de la réunion

1. Préparation de la CLE de début septembre
 - Installation de la nouvelle CLE
 - Elections du Président et des Vice-Présidents
 - Validation du Bureau
 - Vote des règles de fonctionnement
2. Questions diverses : Communauté de l'Eau Potable, captages prioritaires

En surligné vert les remarques intégrées suite à la relecture du compte-rendu.

Relevé de conclusion

- »»» Approbation du compte-rendu du Bureau du 9 juin 2009

- »»» Date de la CLE : **lundi 31 août 2009**, 19h pour le collège des élus, 19h30 pour l'ensemble des membres de la CLE. Lieu : Salle polyvalente **St Barthélemy**. En présence de Monsieur le Sous-Préfet de Vienne.

- »»» Membres du Bureau : ils seront proposés par le Président de la CLE. Cependant les discussions ont fait remonter les suggestions suivantes :
 - * ajouter un représentant élu du Conseil Régional Rhône-Alpes au collège des élus,
 - * conserver M. Jean-Louis Guerry en tant que représentant du Syndicat Hydraulique du Lambroz et des Gouttes (au lieu de la CC Pays Roussillonnais) au collège des élus,
 - * remplacer A3EBV par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère au collège des usagers,
 - * ajouter la MISE Drôme ou son représentant au collège des représentants de l'Etat.

- »»» Règles de fonctionnement - **délégation** de la CLE au Bureau – proposition : « Le Bureau peut recevoir délégation pour étudier et émettre un avis sur les dossiers qui lui sont transmis. Lors de chaque CLE, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de la CLE. »

- »»» Ordre du jour de la CLE du lundi 31 août 2009 :
 - * Installation de la nouvelle CLE, élections Président, VP, Bureau
 - * Validation et vote des règles de fonctionnement
 - * SDAGE (Agence de l'Eau)
 - * Etudes complémentaires
 - * Planning

Questions soulevées

- L'article 7 de l'arrêté interpréfectoral portant renouvellement de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de Bièvre Liers Valloire du 18 juin 2009 précise qu'une copie de l'arrêté sera adressée à chacune des personnes intéressées, or les membres du Bureau présents n'ont pas (encore) été destinataires de la copie. Voir avec la Préfecture de l'Isère qui est en charge d'adresser les copies.

Question posée à la Préfecture de l'Isère le 20/07/2009.

- Positionnement de la CLE par rapport aux Centres d'Enfouissement Technique (CET). Démarrer les réflexions sur ce sujet.

1 Préparation de la réunion plénière de la CLE

1.1 Date de la CLE

La date du mardi 1^{er} septembre retenue dans un premier temps est annulée et remplacée par le **lundi 31 août 2009**. Rappel : nécessité d'avoir le **quorum** pour voter les règles de fonctionnement.

Le courrier de convocation devra signaler la nécessité d'avoir le quorum des présents.

1.2 Présidence, Vice-présidences, Bureau

Attention : Les discussions suivantes ne préjugent pas de la nomination des Vice-Présidents ni de la composition du Bureau qui seront proposées par le Président lors de la CLE.

* Les Vice-Présidents sont **proposés par le Président et élus par le collège des élus**.

* Le Bureau est **proposé par le Président et élu à la majorité par l'ensemble des membres de la CLE**.

Jean-Paul Nicolet souhaiterait que les votes du Président et des Vice-Présidents aient lieu à bulletin secret. Il rappelle que les Vice-Présidents ont pour rôle de travailler pour mettre en place le SAGE et qu'il faudra veiller lors de l'élection à ce qu'il y ait un équilibre des représentations d'activité (assainissement, eau potable, hydraulique,...) et géographiques.

Il est décidé de procéder à une discussion des membres du collège des élus au préalable de la CLE : **lundi 31 août 2009 Collège des élus RDV 19h, CLE RDV 19h30.**

1.2.1 Bureau

François GORIEU, chef de MISE de la Drôme, a demandé par écrit que soit ajouté dans les membres du Bureau, collège des représentants de l'Etat, un représentant de la **MISE de la Drôme**.

La **Région Rhône-Alpes** étant l'un des principaux financeurs du fonctionnement de la CLE et des études, la personne technique en charge du suivi du SAGE est systématiquement invitée aux réunions du Bureau.

Christian NUCCI souhaiterait qu'un représentant élu du Conseil Régional siège également au Bureau.

L'association **A3EBV** n'existe plus ; elle occupait une place au Bureau. Laurent CYROT propose qu'elle soit remplacée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère.

Jean-Louis GUERRY membre du Bureau en tant que représentant de la **Communauté de Communes du Pays Roussillonnais** est à présent dans la CLE renouvelée représentant du **Syndicat du Lambroz et des Gouttes** (syndicat hydraulique sur un sous-bassin versant du Dolon) ; la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais étant désormais représentée par M. FORCHERON (maire de Bougé-Chambalud). La Communauté de Communes du Pays Roussillonnais n'ayant pas d'une part les compétences eau potable et assainissement, et M. GUERRY ayant d'autre part suivi régulièrement les travaux du SAGE, il est proposé que M. GUERRY continue de siéger au nouveau Bureau.

1.3 Règles de fonctionnement

1.3.1 Article 3 : les membres de la CLE

Cette article précise notamment le fonctionnement en cas d'empêchement d'un membre de la CLE. Tous les membres de la CLE, quelque soit leur statut : titulaire, suppléant, mandant, sont destinataires des documents utiles à la CLE (ordre du jour, document de travail, rapport, procès-verbaux).

- Pour les membres disposant d'un suppléant : tous les suppléants sont destinataires, à titre d'information, de tous les documents utiles à la CLE. Les suppléants disposent donc de la même information que les titulaires.
- Pour les membres ne disposant pas d'un suppléant : le mandant étant choisi parmi les membres de la CLE du même collège, le mandant dispose de tous les documents utiles à la CLE.

1.3.2 Article 6 : le Bureau exécutif

Dans les nouvelles règles de fonctionnement, « article 6 : le Bureau exécutif », a été ajoutée la phrase suivante : « Le Bureau peut recevoir délégation pour répondre aux demandes d'avis de la CLE ».

Cette phrase n'apparaît pas satisfaisante dans sa rédaction.

👉 L'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales (pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)) stipule que le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines (vote du budget, etc.). Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Ex du SAGE Est lyonnais : « La CLE donne délégation au bureau pour étudier et émettre un avis sur les dossiers qui lui sont transmis. Il pourra être procédé à un vote à main levée ou par bulletins secrets si les deux tiers des membres du bureau sont présents. L'avis est alors adopté à la majorité des deux tiers des membres présents. Sur des dossiers simples, les membres du bureau peuvent être consultés par courriel ; en cas d'avis favorable, délégation est donnée au président pour signer l'avis. Le bureau rend compte annuellement à la CLE des dossiers reçus et des avis émis. »

Ex du SAGE Drac Romanche : Lorsqu'un avis est demandé à la CLE, le bureau est élargi entre autres au pétitionnaire et au représentant de la collectivité d'implantation.

Lors de la CLE du **lundi 31 août**, le Président pourra proposer que la CLE délègue au Bureau l'attribution suivante : étudier et émettre un avis sur les dossiers qui lui sont transmis.

Dans les règles de fonctionnement, cela pourra être retranscrit de la façon suivante :

« Le Bureau peut recevoir délégation pour étudier et émettre un avis sur les dossiers qui lui sont transmis. Lors de chaque CLE, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de la CLE. »

Laurent Cyrot précise que tant que le SAGE n'est pas approuvé, les avis émis par la CLE, qui doivent être motivés, sont « informels ». Ils sont cependant un signe pour l'administration. L'analyse technique doit être réalisée par le secrétariat technique de la CLE, qui propose ensuite un projet d'avis, à voter par le Bureau.

1.4 Proposition d'ordre du jour

- Christian Nucci souhaiterait qu'une présentation soit faite sur le projet de SDAGE Rhône Méditerranée avec notamment les implications pour le territoire Bièvre Liers Valloire. **L'Agence de l'Eau assurera cette présentation sur le SDAGE.**
- Les propositions d'études complémentaires – volumes maximums prélevables et zones stratégiques pour l'eau potable - seront exposées. Une présentation du contexte général des études volumes maximums prélevables sera assurée par l'Agence de l'Eau.
- Le projet de présenter en CLE les préconisations proposées par la Commission Carrières n'est pas retenu.

Salvatore San Filippo fait en effet remarquer que lors de la discussion au précédent Bureau du 9 juin 2009 sur ce sujet des dissonances sont apparues. Il y a eu de plus une confusion entre 2 activités différentes : carrières et centrales d'enrobés à chaud.

Le problème particulier du captage des Alouettes (CC Pays de Bièvre Liers) remet en question des préconisations générales sur l'ensemble du territoire. Laurent Cyrot ajoute que les projets d'extension de carrière de Gillonnay et de centrale d'enrobés à chaud étant en cours, l'intervention de la CLE est d'autant plus délicate.

Les préconisations carrières devront repasser en Bureau avant d'être validées en CLE. Le Président contactera également Jean-Pierre Barbier pour clarifier différents points.

- Faire une présentation de l'ensemble de ce qui a été fait dans le cadre de l'élaboration du SAGE (grandes conclusions des études).
- Faire un point sur l'organisation et l'importance des commissions thématiques.

Freddy Martin-Rosset propose de refaire un appel à candidatures. Salvatore San Filippo souligne aussi que les commissions thématiques sont chacune présidées par un Vice-Président, mais que M. Nicolet préside 2 commissions alors qu'il y a 7 Vice-Présidents !

- Présentation succincte du document d'état des lieux du SAGE et proposition de dates de réunion des commissions pour relecture et finalisation du document (ex. Commissions thématiques en septembre et octobre, Bureau fin novembre, CLE en décembre).
- Proposer un planning pour la suite de l'élaboration du SAGE.

Laurent Cyrot suggère que le délai à tenir pour l'élaboration du document « tendances et scénarii » soit fin 2010, soit 1 an pour la phase « tendances et scénarii » et 1,5 an pour la phase « Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) + règlement ».

2 Questions diverses

2.1 Communauté de l'Eau Potable (CEP)

La CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire a décidé d'adhérer à la CEP en 2007.

Christian NUCCI trouve que lorsqu'il existe des instances de gestion locale telles que les SAGE, c'est à ces derniers d'examiner les problématiques de l'eau. La CEP lui paraît par ailleurs trop centrée sur les problématiques « grenoblo-grenobloises ». Il précise qu'actuellement des discussions sont en cours entre la CEP, le Conseil Général de l'Isère et la DDAF de l'Isère afin de clarifier les positions de chacun.

2.2 Captages prioritaires

Le captage du Syndicat des Eaux Lapeyrouse-Epinouze, dont Freddy Martin-Rosset est président, fait partie de la liste des 13 captages prioritaires du territoire Bièvre Liers Valloire. M. Martin-Rosset s'interroge sur la mise en place d'actions à l'échelle de chaque captage alors qu'une action à l'échelle du bassin paraîtrait plus adaptée. De plus, les petits syndicats vont avoir des difficultés à assumer les aspects techniques (rédaction de cahiers des charges) et financiers (coût non négligeable des études des bassins d'alimentation de captage (BAC) et des actions).

Laurent Cyrot rappelle que la Chambre d'agriculture de l'Isère a déjà mis en place des démarches à l'échelle du bassin versant et de certains captages d'eau potable. L'agence de l'eau apportera un soutien financier pour les études BAC et actions et les chambres d'agriculture un soutien technique pour les aspects pressions agricoles.

La CLE n'ayant pas été invitée à certaines réunions sur les captages prioritaires, la demande est faite que le secrétariat technique de la CLE soit systématiquement informé afin d'avoir une vision globale de ce qui se fait à l'échelle du bassin Bièvre Liers Valloire pour les captages prioritaires. Laurent Cyrot assure que la CLE sera invitée pour participer aux réunions « captages prioritaires », mais souligne que ce projet est porté par l'Etat. Le SAGE n'est donc qu'un interlocuteur privilégié.

Jean-Paul Nicolet souhaite que soient prises en compte les pressions autres qu'agricoles, car certaines industries ou collectivités peuvent avoir des pratiques impactantes pour les captages AEP. Laurent Cyrot rappelle que la détermination des captages prioritaires s'est faite sur les teneurs fortes en nitrates et pesticides et que du coup, les pressions agricoles sont plus largement visées.

Freddy Martin-Rosset propose une réunion commune de tous les gestionnaires AEP concernés par des captages prioritaires. Laurent Cyrot indique qu'une telle réunion ne sera pas très bénéfique, car l'objectif des actions « captages prioritaires » est de travailler captage par captage afin d'adapter l'action aux problématiques de chaque captage (surfertilisation azotée sur maïs pour le captage X, problème d'aire étanche pour un élevage pour le captage Y, etc.).

M. Martin-Rosset (par téléphone, le 21/07/09) souhaite néanmoins qu'une présentation des diagnostics et des actions à mener sur l'ensemble des captages prioritaires soit faite à la CLE par les DDAF de la Drôme et de l'Isère. Cette présentation permettra d'identifier ce qui est clairement propre à chaque captage et ce qui est commun à plusieurs captages, et d'avoir une cohérence et une mutualisation des actions à réaliser à l'échelle du bassin hydrogéologique.

2.3 Autres

Corrections de M. San Filippo (par mail, le 22/07/09)

Salvatore SAN FILIPPO soulève la question des Centres d'enfouissement technique (CET), notamment celui de Penol qui a obtenu une prolongation d'autorisation d'exploitation pour 6 ans jusqu'en 2014 2012¹. ~~Le CET de Penol investit sur des nouvelles méthodes : stabilisation, etc.~~ Le SICTOM de la Bièvre investit sur PENOL avec de nouvelles unités : traitement du biogaz², stabilisation-compostage³, etc. En cas de nouvelle prolongation d'autorisation, la CLE sera amenée à se positionner sur les CET sur son périmètre. Il serait intéressant de disposer des données qualité de l'eau souterraine du suivi du CET de Penol (cf. DRIRE ou SICTOM).

M. Maurice PELISSIER,
Président de la Commission Locale de l'Eau

Ce document, ainsi que les autres documents produits par la CLE Bièvre Liers Valloire, sont consultables et téléchargeables sur <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

Informations :

Libellé	Organisateur	Date	Lieu	Commentaires
---------	--------------	------	------	--------------

¹ Information donnée par le SICTOM de la Bièvre

² Information donnée par le SICTOM de la Bièvre : le traitement du biogaz avait été mis en place il y a quelques années mais n'a pas fonctionné du fait d'un problème technique. Un nouveau prestataire est retenu et le traitement du biogaz devrait reprendre rapidement.

³ Information donnée par le SICTOM de la Bièvre : la stabilisation est faite de façon mécano-biologique. Les déchets sont séchés avant enfouissement. Un projet de normalisation du compost est également en cours : lors du séchage des déchets, la partie fermentescible est retirée pour être valorisée en compost.

Visite centrale enrobés à chaud	UNICEM – Budillon-Rabatel	Lundi 27 juillet 2009, attention changement d'horaire 10h	Izeaux site Budillon-Rabatel	Nombre de places restreint (inscrits : M. Pelissier, C. Houssin, S. San Filippo)
journée à destination des élus : <u>prix de l'eau</u>	Communauté de l'Eau Potable (CEP)	Jeudi 22 octobre 2009, journée	dans le Grésivaudan, à <i>préciser</i>	
conférence permanente	Communauté de l'Eau Potable (CEP)	Semaine 51 (14 au 18 déc.) horaire prévu 16h à 18h30, à <i>préciser</i>	<i>A préciser</i>	

Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
M. CYROT Laurent	MISE Isère
M. GALLAY Alexandre	UNICEM
Mme HOUSSIN Claire	Agence de l'Eau RM&C
M. LOZANO Robert	VP CLE, CC Bièvre Est
M. MARTIN-ROSSET Freddy	VP CLE, CC Rhône-Valloire
M. MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
M. NICOLET Jean-Paul	VP CLE, Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon (SIAPA)
M. NUCCI Christian	VP CLE, Conseil Général 38
M. SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
M. PELISSIER Maurice	Président de la CLE
Mlle GRAVIER Annabel	Animatrice du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
M. BARBIER Jean-Pierre	VP CLE, CC Pays Bièvre Liers
M. BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
M. DELORME Dominique	UNICEM
Mme LAVOISY Cécile	Conseil Général – Service Eau
M. LIONET Jacques	MISE Isère
M. MARILLAT Robert	VP CLE, SIAH Bièvre Liers Valloire
Mme LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône Alpes
Mme FLACHON Hélène	Agence de l'Eau RM&C
M. GORIEU François	DDAF 26